

posons à propos de ce bill ne sont ni des doléances ni des critiques d'un favoritisme dont le Québec serait l'objet. Nous avons des questions très importantes visant à déterminer si cette mesure atteindra les objectifs envisagés par le gouvernement et si elle résoudra les problèmes économiques qui constituent l'essentiel des difficultés que connaît dans l'ensemble cette région du Canada. Nous nous demandons aussi si ce programme sera d'une réelle utilité, comme on le prévoit, pour les régler. Deuxièmement, des problèmes très importants également se posent dans d'autres régions du Canada et, à notre avis, ils méritent aussi que le gouvernement fédéral s'y intéresse.

Cet après-midi, comme lors de débats pendant la présente session, on a fait allusion à la désignation des régions d'un bout à l'autre du Canada. De vastes régions du Canada vont maintenant relever de cette mesure et s'appeler des régions désignées ou spéciales. Donc, il est important de consacrer une minute ou deux à examiner les réalisations du gouvernement à cet égard et les comparer à certains propos tenus au moment où on a présenté le programme.

Je m'intéresse particulièrement à cette question, car à titre de député de la Saskatchewan, je connais bien des problèmes particuliers qui assaillent cette province depuis deux ou trois ans. Je suis donc intervenu auprès du ministre pour lui demander d'étendre le programme des régions désignées à la province de la Saskatchewan. J'ai d'ailleurs adressé au ministre de l'Expansion économique régionale une lettre en date du 6 octobre 1969, dans laquelle je lui signalais :

Je me préoccupe tout particulièrement de la Saskatchewan, une province qui, vous le savez, connaît actuellement de graves difficultés économiques. Le niveau des revenus et l'activité économique en Saskatchewan sont actuellement nettement en retrait par rapport à ceux des provinces voisines et, en fait, seules les provinces atlantiques sont plus défavorisées que la Saskatchewan en ce qui concerne le niveau des revenus. L'accroissement autorisé des stocks des céréales, qui n'apporte aucun argent comptant aux cultivateurs a permis de maintenir le niveau de la Saskatchewan au-dessus de celui du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.

Le ministre m'a répondu en m'adressant une aimable lettre datée du 13 novembre 1969, dans laquelle il déclarait :

Je comprends parfaitement le souci que vous causent les difficultés économiques qui assaillent actuellement la Saskatchewan. Je le partage. Cependant, je vous dis en toute honnêteté que l'attitude dont témoigne le communiqué de presse que vous m'avez fait parvenir ne me semble pas la plus efficace pour résoudre ces problèmes.

Cela fait suite à certaines remarques que j'avais faites dans ma lettre :

Le programme de stimulants n'est qu'une des nombreuses mesures qui s'imposent. Aussi important qu'il soit, je ne prétends pas qu'à lui seul il puisse résoudre tous les problèmes auxquels nous nous attaquons dans tout le pays.

Je souscris entièrement à cette affirmation, comme on le verra dans la suite de mes propos. Plus loin dans sa lettre, le ministre fait les observations suivantes en rejetant ma demande visant à augmenter les régions désignées en Saskatchewan :

Il est dans la nature des stimulants industriels que, plus leur domaine d'application est étendu, moins ils sont efficaces dans les régions où ils constituent le plus important des programmes possibles.

En conséquence, nous nous sommes efforcés en choisissant les régions désignées d'utiliser le mieux possible les fonds à notre disposition pour produire dans tout le pays le meilleur équilibre possible des résultats au profit des Canadiens dont les possibilités d'emploi ne s'amélioreraient pas sans ces stimulants.

C'est une attitude très louable, mais il me semble que le ministre adopte une fois une attitude lorsque cela l'arrange, et une autre attitude une autre fois.

Lorsqu'on examine le principe général suivi par le gouvernement et les illogismes qu'on a constatés au cours de la dernière année et demie, il est intéressant de noter les propos que le ministre a tenus lorsque le comité de l'expansion économique régionale étudiait la loi sur les subventions au développement régional. Le 15 avril, les députés du comité, dont moi-même, lui ont posé certaines questions sur la désignation des zones dans tout le Canada. Voici l'un de ses commentaires que l'on trouve à la page 3:62 du compte rendu du comité :

Vous touchez là le point délicat de ce programme. Plus vous l'étendez, plus vous l'affaiblissez. Le Manitoba a, pour sa part, demandé à être désigné en entier. Et, bien entendu, toutes les villes qui n'ont pas été désignées veulent l'être, à l'exception, je crois, des seules villes de Montréal et de Toronto. On peut toujours trouver un argument en faveur d'une municipalité située hors des limites établies. Nous devons nous attendre à ce que les gens trouvent à redire sur les limites que nous avons arrêtées. On me formule chaque jour des griefs pertinents à ce sujet. Mais si nous étendons indéfiniment ces limites, elles perdront toute signification. On peut, pertinemment, nous démontrer qu'il faudrait inclure cette ville, puis cette autre. Je ne veux comme défense sur ce point que la futilité patente de limites qu'on prolonge indéfiniment. Nous devons maintenir nos positions, si difficiles soient-elles.

• (4.30 p.m.)

De nouveau, le 15 avril 1970, le ministre a fait d'autres observations au comité en discutant de la mesure. Elles se trouvent à la page 3:15 du procès-verbal du comité d'expansion économique régionale. Je cite :

Il n'y a pas de critère précis et nous ne pouvons dire que dans certains cas nous ne nous soyons pas trompés. Nous n'en savons rien. Seul l'avenir le dira. Notre décision s'est inspirée de ce principe général, sauf pour certaines petites régions, notamment à Terre-Neuve, où nous avons désigné d'office des régions aux fins de rétablissement. Nous ne pouvons dire que ces régions soient des centres de croissance en elles-mêmes. Il s'agissait d'atteindre un but précis. Mais au moins le gouvernement de Terre-Neuve était d'accord avec nous. Voilà donc comment nous avons abordé le problème, et le principe sur lequel nous avons fondé notre décision.

Puis, en réponse à une question du député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) au sujet de Cornwall en Ontario, qui fait maintenant parti d'une région désignée, le ministre a répondu ceci :

Cornwall se trouve dans une région très prospère. Les difficultés de Cornwall proviennent surtout de son industrie textile et je ne crois pas que la solution, pour Cornwall, soit d'en faire une région spéciale ou désignée. La solution, c'est celle que nous apporterons à toute l'industrie du textile du Canada. Je ne pense pas que Cornwall se trouve dans la même situation que certaines autres régions qui ont été désignées en tant que régions spéciales. Cette ville a été touchée par une seule industrie, celle du textile, et à moins de résoudre les problèmes de toute l'industrie du textile du Canada, je ne pense pas que le fait de désigner Cornwall réglerait la situation.